

08/05/2025

Date de la convocation :
29/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2025_25	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-cinq et le huit mai à 10h00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine –
LAUGIER Lucetté et TROIN François

Absents excusés : M. BIGHETTI de FLOGNY Charles
Mme LUCAS Aurore a donné procuration à Mme GRANDAZZI Sandrine

Secrétaire de séance : BAIN Chantal

Objet : Modification des tarifs du Camping Municipal du Pontet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations des 23.02.2001, 11.11.2001,
08.03.2011, 08/05/2015, 12/02/2021, 18/02/2022, 15/12/2023 et 10/04/2025

Il informe le conseil qu'il serait souhaitable de modifier les tarifs journaliers : « séjour de
personne de plus de 5 ans et emplacement en instaurant un tarif base saison et un tarif
juillet/aout

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- de **MODIFIER** les tarifs du Camping Municipal du Pontet à compter du 01/07/2025,

- | | | |
|---------------|--------------------------------|--|
| - Emplacement | - parking , Véhicule compris : | 6,00 € /jour (autres mois)
8,00 € /jour (juillet-aout) |
| - Séjour : | - personne à partir de 5 ans : | 2,50 € / jour/ personne (autres mois)
4,00 € /jour/personne (Juillet-Aout) |

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 15 MAI 2025
et publication le: 15 MAI 2025

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE

